



OFFICE NATIONAL DES FORETS
DIRECTION TERRITORIALE AUVERGNE-RHONE-ALPES
143, rue Pierre Corneille – 69003 Lyon

CAHIER DES CHARGES

Rénovation du système de chauffage **et de production d'ECS d'un bâtiment existant :**

**Remplacement d'une chaudière bois et d'une chaudière fioul
par une chaudière mixte bois bûche-granulés bois**

Maison forestière Les Guimets
782 route d'Uriage
38420 REVEL

Consultation n° 2026-8800-042

SITE

Maison forestière Les Guimets (altitude : 800 m) servant de logement

Surface intérieure = 92 m²

Dimensions de la chaufferie actuelle L x l x h = 4,50 m x 5,50 m x 2,30 m

Cave annexe (où se trouve la cuve à fioul actuellement) : 2.40 m x 5,70 m x 2,20 m

La chaudière bois et la chaudière fioul sont hors service

CHAUDIERE

Dépose de l'existant

- Dépose complète de la chaudière bois et de la chaudière fioul y compris l'évacuation et la mise en décharge
 - Dégazage et neutralisation de la cuve à fioul de dimension L x l x h = 1,50 m x 1,20 m x 0,70 m
- Voir photos en pièces jointes

Remplacement du système de chauffage et de production d'ECS

- Remplacement de la chaudière bois et de la chaudière fioul par une chaudière mixte bois bûche-granulés bois pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire – calcul de la puissance de la chaudière requise.
- Le candidat précisera la capacité de granulés-bois de l'installation

Gainage de la cheminée

- Tubage du conduit de cheminée (à prévoir si non conforme).

Equipements

- Installation des équipements (ballon tampon, résistance électrique pour l'été ou secours ECS, silo, thermostat d'ambiance, etc.)

Travaux sur les réseaux de distribution

- Découplage, raccords, vannes, etc.
- Robinets thermostatiques sur radiateurs
- Désembouage des circuits et des radiateurs existants
- Régulation-programmation

Nettoyage du chantier

SUGGESTIONS DU CANDIDAT

Noter que l'entreprise a la possibilité de proposer une variante au canevas proposé.

DELAIS DE REALISATION

L'ensemble des travaux du présent descriptif sont à terminer avant le 31 décembre 2026.

Ce délai comprend les phases de préparation, d'approvisionnement, de réalisation, de finitions ainsi que les congés éventuels sur la période. En présentant une offre l'entreprise s'engage à respecter ce délai et à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires.

VISITE OBLIGATOIRE

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

La visite se fera en présence du représentant du maître d'ouvrage sur rendez-vous pris auprès de :

Mme Marion ESPARBES tél. 06 88 21 68 18, E-mail : marion.esparbes@onf.fr